



Le Collectif Citoyen de Cruguel et Environs vous informe
Contre l'exploitation d'une carrière à Trévadoret

octobre 2017

Au sommaire

Nouvelles du conseil.....	1
L'édito.....	1
Nouvelles du conseil (bis).....	1
Météo.....	2
Zoom sur.....	2
Le diction.....	2
Agenda.....	2
Jeux.....	2
Infos pratiques.....	2

L'édito

Voici un numéro qui s'est fait désirer. Comme vous vous en doutez, nous avons eu des échos de la CDNPS qui définit la teneur de l'arrêté que le préfet prononcera. Mais avant sa publication tous les participants ont la possibilité de vérifier qu'il n'y a pas de coquille dans le texte. La réunion ayant eu lieu le 7 septembre et un délai d'un mois étant accordé pour la relecture, nous pensions pouvoir vous annoncer une bonne nouvelle dans ce numéro. Mais qui peut bien traîner des pieds pour retarder cette nouvelle ? Qu'à cela ne tienne vous aurez ce plaisir au prochain numéro. L'équipe du p'tit Picoura vous souhaite une bonne lecture... et surveillez votre boîtes-aux-lettres au mois de novembre.

Nouvelles du conseil

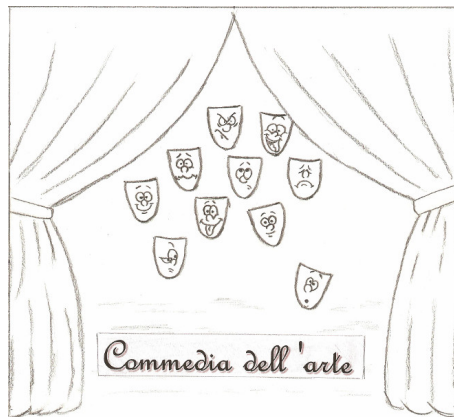
Nous avons été invités (comme tous les Crugellois) à assister à la représentation d'une pièce de théâtre le 25 septembre 2017 à 20h en Mairie.

Cette représentation était donnée à la suite de la générale qui s'était déroulée

à huis clos quelques jours auparavant. Tous les acteurs étaient présents, lever de rideau à l'heure dite, représentation de 45 minutes.

Hélas, force a été de constater que les dialogues étaient d'une platitude extrême et convenus, sans aucune âme ni construction, ni considération pour les spectateurs ! Bref ces acteurs récitaient une leçon parfaitement apprise lors de la générale !

Le titre de cette pièce était « Conseil Municipal » Quelle tristesse de voir ce spectacle !



Treize points abordés en moins de 45 minutes, soit en moyenne trois minutes par sujet.

Tout était convenu d'avance, y compris le résultat des votes. Pas de débat, pas d'explication, pas d'approfondissement du sujet.

Et dire que ces acteurs sont ceux qui gèrent notre commune ! Où sont les intérêts de leurs administrés, il n'y a que mépris et manque de respect.

Puisse cette « critique » inciter de nouveaux Crugellois à assister à la représentation mensuelle de cette pièce de théâtre et inciter ainsi les acteurs à s'élever et puiser dans leur moi profond de meilleurs dialogues.

« Circulez, y'a rien à voir ! ». C'est ainsi que les conseillers considèrent les habitantes et habitants de Cruguel.

L'affaire de la carrière est très significative de leur mode de fonctionnement : il

vaut mieux que les citoyens et citoyennes de Cruguel ne soient au courant de rien afin de pouvoir faire ce qu'ils veulent sans opposition. Nous en avons eu une nouvelle fois la preuve.

Parmi les points abordés, le nouveau règlement de la salle polyvalente, adopté à l'unanimité. Dans ce nouveau règlement (affiché seulement quelques secondes en conseil), les associations qui le désirent ne pourront plus bénéficier gratuitement de la salle une fois par an comme précédemment.

Dorénavant les associations devront payer. En conséquence, pour pouvoir s'acquitter du prix de la location, toute manifestation avec entrée libre deviendra impossible. Plus aucun citoyen de Cruguel ne pourra profiter, sans payer, d'animations organisées par une association de la commune.

Le mépris affiché de la municipalité envers ses concitoyens est affligeant. Sommes-nous encore en démocratie ?

Nouvelles du conseil (bis)

Comme nous avons tardé pour sortir le numéro d'octobre (cf éditto), le conseil s'est réuni une seconde fois. A noter la présence de la presse. En général, elle ne se déplace pas sans raison. Mais au contenu de l'ordre du jour, il est bien difficile de voir ce qui pouvait bien donné sujet à faire mousser un éventuel commendantaire. Toujours est-il qu'il n'y a pas eu cette fois le spectacle affligeant d'un conseil appris par cœur, car répété à huis-clos. Serait-ce la presse qui aurait une telle influence ?

Les points abordés n'ont offert que peu de surprise.

Encore une dépense à valider pour le 3^e terrain de foot. Il est précisé que les entreprises retenus ont réalisé les stades de Brest Guingamp et de la Beaujoire. Excusé du peu ! Cela sera du bon travail (on peut l'espérer pour 2 lots de

209 000 € et 60 750 € chacun) !

Pas d'appel d'offre pour refaire la sonorisation de la salle. Mais comme ce sont des gens sympathiques, ils ont proposé de vendre également les rideaux. On prévient toujours de placer les bonbons aux caisses pour attirer les enfants. Attention si vous achetez des projos, vous risquez de repartir avec des rideaux. Un vidéoprojecteur sera installé, mais son utilisation sera en location.

Puis la question des projecteurs est abordée. Comme à chaque fois les questions sont posées et plutôt que de dire « je ne sais pas », « nous allons nous renseigner auprès d'une personne du métier ». Bien sûr que l'on ne peut être spécialiste dans tous les domaines. Mais, il n'y a pas de honte à se renseigner avant d'engager la commune. Les réponses les plus approximatives sont le plus souvent apportées.

Par exemple, il est décidé que les usagers ne pourront pas orienter les projecteurs. Pour les gens de spectacle cela veut dire qu'ils ne pourront pas définir de « plan de feu ». Dommage ! A la question seront-ils colorés. Les conseillers pourraient prendre conseil. Si ce sont des led, la couleur est commandés par DMX. Si ce sont des Par ou des PC, il faudra des filtres. Et comment atteindre ces projecteurs puisque les échelles sont maintenant interdites ?

Météo



Photo du soleil - lundi 16 octobre 2017.

Non, la carrière n'est pas ouverte... c'est une livraison "spéciale" (par air) du sable du Sahara ! Pour vous donner une idée : **Laâyoune** (une ville du Sahara Occidental) se trouve à **2 484 km** de **Cruguel** à vol d'oiseau.

Cela montre le **pouvoir du vent sur les poussières** ! Cela donne à réfléchir, n'est-ce pas ?

Zoom sur...

Si la carrière devait ouvrir, le passage des camions augmentera les nuisances et toucheront toutes les personnes sur le passage de ces derniers :

- habitations proches de la route (bruit, pollution, poussière, vibrations)
- utilisateurs des axes routiers concernés par le passage des camions

Le passage des camions n'est absolument pas sécurisé sur les petites départementales qu'ils devront emprunter, surtout à une telle cadence (14 à 18 passages par jour, soit un camion toutes les 20 à 30 minutes). C'est énorme.

Le dossier indique qu'il n'est pas possible de fournir une évaluation chiffrée de l'augmentation du trafic en poids-lourd. Il donne une valeur minimisée noyée dans la masse des cycles et autres charrettes-à-bras. Ce qui est étonnant c'est qu'un tableau donnant ces valeurs se retrouve un peu plus bas.

Lors de notre réunion publique du 4 mars, une personne âgée riveraine a pris la parole. Son témoignage est édifiant et son désarroi bien réel. Elle disait que son mari qui ne voyait plus bien, et avait du mal à se déplacer a l'habitude de marcher un peu le long de la route pour s'entretenir. Elle était angoissée à l'idée qu'il ne pourrait plus sortir de chez lui sans risquer de se faire écraser par un camion. Leur maison se situe sur le trajet des camions.

Cette situation s'étendra sur l'ensemble des trajets empruntés par les poids-lourds. D'autres communes et centres-bourgs sont concernées : Cruguel, Guégon, Guéhenno, ... Dans ces villages, il existe également des écoles, des commerces, bref des lieux de vies où les gens souhaitent se rendre en toute insouciance. Sans imaginer le pire et porter des gyrophares aux poignets ou des grappins afin de ne pas se faire happé par le souffle des gros engins. La nuit tombe vite (ou le jour se lève tard, c'est selon) suivant la saison. Les accidents surviennent à force de répéter les situations à risques. Pensez à le dire à vos enfants.

Le dicton

Quand ils auront coupé le dernier arbre, pollué le dernier ruisseau, pêché le dernier poisson. Alors ils s'apercevront que l'argent ne se mange pas.

Sitting Bull

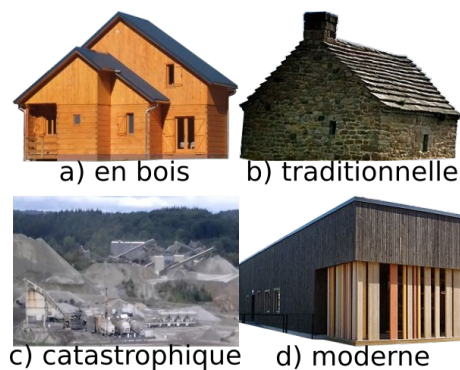
Agenda

Il y aura probablement un conseil avant la fin de l'année.

Jeux

Le maire d'une commune donne régulièrement des autorisations.

Saurez-vous trouver quelle autorisation a été refusée en 2017 ?



c) catastrophique d) moderne

Un indice cela se passe à Cruguel. Solution au prochaine numéro...

Solution des charades du n°3

1. Lavis-laisse-vieille : La ville es vieille,
2. Trait-va-doré : Trévadoret,
3. La-ville-s-mes-taie-yé : La ville es Métayers,
4. car-allo : Caralo

Infos pratiques

web : <http://ccce.parlenet.org/>
mel : contact@ccce.parlenet.org

Recevoir les infos du CCCE :
25, rue des Vieux Métiers
56 420 Cruguel

Faites passer l'info !!!

Nous distribuons dans les boîtes-aux-lettres, aidez-nous à faire passer les infos, parlez-en à vos voisins ...
Bulletin d'adhésion de l'association disponible sur le site.